



FLASH INFO

Édito du Maire

Madame, Monsieur,
Toute l'équipe municipale et moi-même sommes **heureux de vous offrir** cette **clef USB** avec votre nouveau Flash info.

Nous vous donnons rendez-vous lors de notre première **cérémonie des vœux** : **Samedi 24 janvier à 17h** à la nouvelle salle polyvalente



À cette occasion un bilan des 9 derniers mois et les projets à venir vous seront présentés sous le signe de l'échange et de la convivialité.
Très belle année 2015 à toutes et à tous.

Françoise Wiltz
Maire d'Haravilliers



Renseignements : 06.72.95.58.29

PAVE

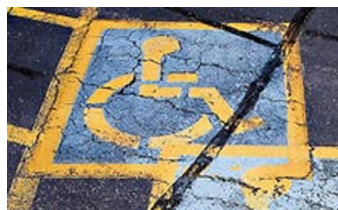
Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics pour les personnes handicapées et à mobilité réduite

Parmi les chantiers que la nouvelle équipe municipale engagera lors de cette mandature, l'élaboration du PAVE en est le premier. Après une délibération du conseil municipal au mois de septembre dernier pour son lancement, le comité de pilotage s'est retrouvé pour sa première réunion le **6 décembre 2014**. Sous la présidence de Françoise WILTZ, maire et de Sophie VENU, représentant le préfet, les membres de ce comité ont pris connaissance des objectifs de ce plan et de leur rôle dans son élaboration.

Le plan doit ainsi préciser les mesures susceptibles de rendre accessibles l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement, indiquer les délais de réalisations de ces mesures, préciser la périodicité de son évaluation et définir quand et comment il pourra être révisé.

A chaque étape du diagnostic effectué par un comité technique composé de 3 à 5 personnes compétentes pour relever l'état de l'existant et évaluer les travaux suscepti-

bles d'être réalisés pour la mise en accessibilité, le comité de pilotage se réunira pour donner son avis. La prochaine réunion est prévue au printemps. Afin d'assurer la complémentarité avec les travaux de mise en accessibilité des transports collectifs (cars scolaires et bus) et des bâtiments recevant du public (mairie, école, crèche, cimetière, salle polyvalente, gymnase...), il convient de rendre complètement accessibles les cheminements les plus usuels.



Des types d'actions seront également menés telles que la gestion de la voirie et espaces publics (stationnement, poubelles, mobiliers urbains), la signalétique

favorisant les repères urbains, la réglementation et sécurité routière (limitation de vitesse) et la communication.

Une réunion publique sera organisée au printemps pour sensibiliser les habitants à ces questions.

URBANISME: nouvelle instruction des actes

Le service instructeur des autorisations d'urbanisme de la DDT disparaît suite au désengagement de l'État. Le préfet a suggéré pour les communes rurales d'organiser ce service à l'échelon de la communauté de communes dont elles relèvent. Cette proposition est a priori fondée, la mutualisation des moyens dans ce secteur paraissant en effet intéressante.

La communauté de communes Vexin centre (CCVC), ayant anticipé cet état de fait, a créé ce service instructeur avec l'embauche d'agents qui ont suivi une formation d'instructeur auprès de la Direction Départementale des Territoires. La convention nous lie avec la CCVC pour bénéficier de ce service **à partir du 12 janvier 2015**. Le coût de ce service sera de 6 € environ par habitant et par an qui sera pris en charge par la CCVC.

Les démarches administratives restent les mêmes à savoir les dépôts des dossiers à la mairie, la consultation par cette dernière du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine pour requérir l'avis de l'architecte des bâtiments de France puisque notre commune se trouve sur le site inscrit du Vexin français et plus particulièrement sur le site classé des buttes de Rosne. Par ailleurs, la commission urbanisme de la mairie transmettra à l'architecte des bâtiments de France son avis sur chaque dossier déposé en mairie. Il est donc primordial que les pétitionnaires, s'ils le désirent, prennent rendez-vous avec le maire adjoint délégué à l'urbanisme pour présenter leur projet avant de le déposer pour instruction.

FLASH INFO

HARAVILLIERS
JANVIER 2015 # N°2

Page 2



Assainissement

ASSAINISSEMENT

mise en conformité sur notre commune dès 2015

Depuis 2006, selon le Code Général des Collectivités Territoriales, les communautés de communes ou les communes doivent mettre en place un Service Public d'Assainissement Non Collectif avant le 31 décembre 2012.

Dans les zones rurales, l'habitat est dispersé, l'assainissement collectif se révèle alors trop coûteux pour la collectivité et pour les habitants. Les eaux usées doivent donc être traitées via un assainissement non collectif (ANC), également appelé « assainissement autonome » ou « assainissement individuel ». Ce procédé est tout aussi performant que le tout à l'égout lorsqu'il est bien conçu et entretenu.

Ainsi, doit être considéré comme assainissement non collectif tout système d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux domestiques des immeubles non raccordés à un réseau public d'assainissement.

Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome - SIAA (Service Public) s'est mis en place à la fin de l'année 1998 et 50 communes du Val d'Oise, dont Haravilliers ont à ce jour adhéré au syndicat afin de mettre en place un Service Public d'Assainissement Non Collectif - SPANC.

Ses compétences s'exercent du contrôle de l'assainissement existant jusqu'à la réalisation d'une installation et à son bon fonctionnement. Il s'applique également sur les permis de construire et les ventes immobilières afin de vérifier la conformité des installations, une obligation effective depuis 2013. Chaque diagnostic est réalisé par un bureau d'études suivi - si nécessaire - d'un devis des travaux par un maître d'œuvre. Les aides financières sont assurées sur des plafonds fixés (plafond de base, par encore connu).

L'étude est financée par le SIAA par le biais de la rede-

vance d'assainissement et des subventions. La part dépassant le plafond et un pourcentage des frais de réalisation restent à la charge du particulier.

Le SIAA va accompagner la commune d'Haravilliers dès 2015 sur des travaux de réhabilitation.

Vous serez donc conviés à une réunion publique sur le sujet au cours du semestre.

SIAA

14 rue du Heulme
95640 Marines

tél/fax :
01 30 39 65 31

TRANSPORTS sur notre commune

ARRÊTS DE BUS

Pour la sécurisation des jeunes devant prendre le car scolaire, **deux nouveaux arrêts de bus** seront créés pour la prochaine rentrée scolaire 2015-2016.

L'un sera situé à l'entrée du hameau le **Petit Saussette** et l'autre au **Christ** au niveau de la mairie.

Les services du Conseil général (gestion de la voirie et gestion des transports) travaillent actuellement sur ce projet.

TRANSPORT À LA DEMANDE :

un service de proximité pour les 34 communes de la CCVC. Le transport à la demande est un service de proximité, financé en partie par le Conseil

général et principalement par notre Communauté de Communes Vexin Centre.

Il offre la possibilité aux habitants de se déplacer dans un rayon de 20 kms autour de Vigny.

Un véhicule passe vous prendre pour par exemple :

- Vous rendre à un rendez vous médical,
- Prendre le train ou le RER,
- Effectuer des courses pour les moins valides,
- Emmener des enfants à des activités...



Le service fonctionne pour notre commune (canton de Marines et Boissy) **du lundi au vendredi** (sauf jours fériés)

LUNDI de 14h30 à 19h
MARDI de 7h30 à 12h
MERCREDI de 7h30 à 12h
JEUDI de 14h30 à 19h
VENDREDI de 7h30 à 12h

Tarifs forfaitaires

du domicile au lieu de RDV à compter du 01/01/2015

- . De 0 à 10 kms 5 €
- . Plus de 10 kms 8 €

Réservation

Monsieur MOUSTIN
Fixe : 01 34 66 16 93
Portable : 06 98 30 27 08

Renseignements complémentaires en mairie ou sur www.ccvexincentre.fr



FLASH INFO

HARAVILLIERS
JANVIER 2015 # N°2

Page 3

PSC 1



**LES
GESTES
QUI
SAUVENT**

PRÉVENIR POUR MIEUX INTERVENIR

Retour sur les formations proposées et animées par Bernard Vailhé

10 personnes dont 5 Haravillois **ont été formés à la Prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC 1)** qui remplace depuis le 1er août 2007 l'Attestation de formation aux premiers secours (AFPS), par arrêté ministériel.

Bernard Vailhé a ainsi formé depuis une dizaine d'années plus de 20 % des habitants de notre commune aux premiers secours. Soit un pourcentage supérieur à la moyenne nationale.

► **Bernard Vailhé, pourquoi passer son PSC 1 ? Quel est l'intérêt ?**

« Quel que soit votre profil, vos compétences ou vos motivations à passer le PSC 1, sachez qu'il vous sera toujours utile, pour vous, pour votre famille, vos proches ou dans la rue si besoin ... Trop peu de personnes sont formées et il suffit d'une fois pour le regretter tout sa vie ! **Il n'est jamais trop tard d'apprendre, mais souvent trop tard d'attendre** ... Ces premiers gestes sont vitaux en attendant les secours ! Petite avancée, toutefois, avec l'ajout d'une formation aux premiers secours dans l'examen du permis de conduire, validée par le Sénat en avril dernier. »

► **AFPS - PSC 1, Qu'est ce qui change réellement ?**

« Le principal changement est l'utilisation du Défibrillateur Automatisé Externe (DAE) sur une personne inconsciente qui ne respire pas. Mais attention, je souhaite préciser que même si son utilisation est d'une très grande simplicité, il est toujours complémentaire à un massage cardiaque externe pratiqué par un secouriste formé. C'est pourquoi, **Il est fortement recommandé de suivre une formation continue de mise à niveau !** Et cela, même, pour les titulaires de l'AFPS, qui sont considérés comme titulaires, par équivalence, de l'unité d'enseignement PSC 1. »

► **Comment s'est déroulée la formation PSC 1 ?**

« La formation PSC 1 s'est déroulée dans notre nouvelle salle polyvalente le week-end du 29 et 30 novembre avec un groupe très dynamique allant de 12 à 48 ans. Nous avons abordé les 8 modules majeurs dans les premiers secours qui sont :

- La Protection
- L'alerte
- La Victime s'étouffe

- La victime saigne abondamment
- La victime inconsciente qui respire
- La victime inconsciente qui ne respire pas
- La victime se plaint d'un malaise
- La victime se plaint après un traumatisme (brûlure, plaie, atteinte des os et articulations)

La formation intégrant maintenant la manipulation et la gestion du DAE (Défibrillateur Automatisé Externe). J'ai donc laissé une grande place à la pratique, garant d'une formation réussie grâce à la mise en situation avec des cas concrets. »



► **Vous avez également animé le 20 décembre dernier la formation Équipier de Première Intervention - Manipulation des Extincteurs. Pouvez vous nous en dire plus ?**

« On apprend aux participants à identifier les différentes classes de feux pour pouvoir choisir et utiliser l'extincteur approprié : EAU, POUDRE, CO². Nous avons donc fait de la pratique sur des feux réels en utilisant tous les types d'extincteurs. Les stagiaires ont notamment appris à éteindre un feu de friteuse. Mais cette formation permet également de rappeler les consignes internes de conduite à tenir en présence d'un début d'incendie et les modalités d'alerte des sapeurs pompiers. »

► **Combien étiez-vous ?**

« Nous étions 15, du collégien, à l'enseignant en passant par nos collègues agriculteurs ! Là encore c'est une formation qui concerne tous les citoyens !

Je profite de cette publication pour rappeler à tous les habitants de **s'équiper au minimum d'un détecteur de fumée par habitation d'ici mars 2015 !** Il doit être fixé le plus haut possible dans un lieu de circulation ou dans le dégagement desservant les chambres et à distance des murs et des sources de vapeur»

Et vous haravillois ? Où en êtes vous ?



Au plus tard le 8 mars 2015, tous les lieux d'habitation devront être équipés d'un **détecteur de fumée par logement.**

L'arrêté du 5 février 2013 précise toutes les exigences auxquelles doivent répondre ces appareils.

Plus d'information sur : www.service-public.fr/actualites/003377.html

À savoir : en cas de démarchage à domicile, sachez qu'il n'existe pas d'installateur diplômé, agréé ou mandaté par l'État.



FLASH INFO

HARAVILLIERS
JANVIER 2015 # N°2

Page 4



INFORMATIONS CITOYENNES

Recensement de la population : c'est utile, c'est sûr, c'est simple

Le prochain recensement des habitants d'Haravilliers aura lieu du **15 janvier au 14 février 2015**.

L'agent recenseur sera **Madame Christine BONFILS**, habitante du Quoniam.

Elle se présentera dans chaque logement recensé munie d'une carte d'agent recenseur avec photo d'identité.

Les personnes recensées auront le choix : remplir les questionnaires "papier" ou bien répondre en ligne. Dans ce cas, l'agent recenseur en est automatiquement averti et n'aura pas besoin de passer une seconde fois. Chaque foyer recensé aura un identifiant et un mot de passe qui lui seront propres.

Le recensement en ligne, c'est possible et encore plus simple.

www.le-recensement-et-moi.fr



Les 22 & 29 mars, je vote ! Élections Départementales.

Le Département assume de nombreuses compétences en lien avec votre quotidien.

Nouveauté de ces élections : un homme et une femme seront élus pour 6 ans dans les 21 cantons concernés soit un total de 42 Conseillers départementaux.

Les nouveaux cantons et les règles sur www.valdoise.fr



Votre enfant va avoir 16 ans cette année ? Votre obligation légale

Vous devez effectuer son recensement en mairie dans les 3 mois qui suivent son anniversaire. La commune vous délivrera alors une **attestation de recensement**.

Elle est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée, permis de conduire, CAP, BEP, BAC etc.)

Cette démarche fait partie des trois étapes obligatoire du parcours de citoyenneté :

- 1 - l'enseignement de défense (classes de 3^{ème} et de 1^{ère})
- 2 - le recensement à 16 ans en mairie
- 3 - la JDC (journée défense et citoyenneté), avant 18 ans.

Rendez-vous en mairie avec :

- une **pièce d'identité**, en cours de validité (recto-verso)
- du **livret de famille** ou le cas échéant d'un justificatif de nationalité française.



ÉTAT CIVIL



NAISSANCES

Aude DEMORGNY-ROILEVEY,
née le 16 décembre 2013

Lilly BONNET-BOINOT,
née le 13 février 2014

Maël CHAMPEIX-MAIRE,
né le 16 mai 2014

Mathys SEMINARA-BLANCHARD,
né le 17 août 2014

Lola MOY-LEFEBVRE,
née le 21 octobre 2014



MARIAGES

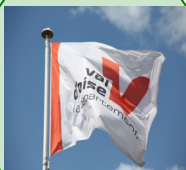
**Christophe COTTINET et
Christine GUIGNARD**,
le 24 mai 2014

**Sébastien LEFÈVRE et
Élise TENNEREL**,
le 23 août 2014



DÉCÈS

Guy KIEFFER,
le 24 décembre 2014



FLASH INFO

HARAVILLIERS
JANVIER 2015 # N°2

Page 5



MÉTHANISATION

Haravilliers possède la plus grande ferme d'élevage encore en exploitation sur le département du Val d'Oise.

La gérante de cette ferme a initié dès 2003 une réflexion méthanisation sur son exploitation agricole.

L'objectif de ce projet est de pérenniser son ancrage territorial, en faisant **beneficiaire la collectivité locale d'une énergie** vertueuse à un tarif potentiellement attractif via un réseau de chaleur, tout en réduisant l'emploi d'engrais chimique grâce à l'épandage du digestat issu de l'unité de méthanisation sur les 230 hectares du parcellaire.

Ce projet, porté par le conseil régional, a fait l'objet d'une pré-

sentation le 11 avril 2013 lors d'un débat sur la transition énergétique qui a eu lieu à l'université de Cergy. Fort du soutien financier de l'ADEME et de celui du PNR pour les études préalables, l'EARL Ferme d'Haravilliers a récemment présenté ce projet aux membres du conseil municipal.

Avant de soumettre aux Haravillois une éventuelle faisabilité de ce projet, il appartient au conseil municipal, dans un premier temps, d'évaluer les avantages et les inconvénients de la méthanisation.

Cela passe d'abord dès ce mois-ci par la visite d'une

commune rurale en province qui utilise ce type d'installation pour chauffer ses bâtiments et nécessite ensuite une prise de rendez-vous avec la direction départementale des territoires en charge de l'agriculture pour se faire expliquer à travers le processus de la méthanisation les avantages que la commune pourraient en tirer et les inconvénients que l'on pourrait subir.

Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant de l'évolution de ce projet.

INFORMATIONS SUR LES ASSOCIATIONS HARAVILLOISES

COMITÉ DES FÊTES D'HARAVILLIERS

Le 29 septembre dernier, ont été élus les membres du nouveau Comité des Fêtes de la commune

Présidente : Carole PERRET (Le Ruel)
Vice-président : Philippe NOEL (Le Ruel)
Trésorière : Anne BOURREAU (Le Bourg)
Secrétaire : Stéphanie BELLANGER (Connebot)

Autres membres : AUBERT Carole (Le Ruel) – BOUILLON Christian (Le Ruel) – Sophie BROOKES (Saussette) - DEPEE Florence (Les Tuileries) - DESREMAUX Véronique (Saussette) – DROUART Didier (Le Christ) – FERRAND Karine (Connebot) – GASPERINA Karine (Connebot) - GILBERT Nathalie (Le Ruel) – LECONTE Marc (Connebot) – MONJOIN Éric (Le Ruel) - RAZAFIMBELO Élisabeth (Le Quoniam) – RAZAFIMBELO Michel (Le Quoniam) - SCADUTO Isabelle (Le Ruel) - VAILHE Bernard (Connebot)

Après l'organisation réussie d'une première soirée « Mexicaine » le 15 novembre dernier, le nouveau Comité des Fêtes va reprendre la gestion et **l'organisation de la Brocante le 8 mai prochain**. La mairie continuera d'apporter son aide logistique à cet événement communal porté depuis de nombreuses années par l'association Les Lutins du Vexin.

Vous avez jusqu'à la fin du mois de janvier pour remplir et déposer en mairie le questionnaire que vous avez reçu dans vos boîtes aux lettres début décembre. Vos avis et propositions vont permettre au comité des fêtes d'être au plus proche des habitants dans leurs propositions d'animations à venir.



Crédits photos : Stéphanie Bellanger



ASSOCIATION LES AMIS D'HARAVILLIERS DROIT DE RÉPONSE DE LA MAIRIE D'HARAVILLIERS

Il est essentiel que les Haravilloises et les Haravillois soient informés et rassurés sur la gestion et le suivi des dossiers concernant les demandes d'urbanisme sur notre commune suite aux articles parus dans les bulletins d'informations de l'association « Les Amis d'Haravilliers » de septembre et décembre 2014.

Ces articles visent une nouvelle fois à remettre en cause la bonne gestion et le bon fonctionnement de la mairie et plus particulièrement portent atteinte à la probité de l'élu en charge de la commission urbanisme. Le conseil municipal a décidé de ne pas porter plainte contre l'association mais souhaite également par ce droit de réponse leur rappeler la loi.

Le contexte :

Les « Amis d'Haravilliers » ont plusieurs fois attiré l'attention de la nouvelle équipe municipale élue en mars 2014 sur la légalité de l'autorisation accordée en 2013 pour l'agrandissement d'un garage, rue de la Chapelle, courrier puis intervention lors d'un conseil municipal qui ont fait tous les deux l'objet de la réponse ci-dessous et que nous portons maintenant à la connaissance des habitants.

Notre réponse :

Le propriétaire de cette construction avait déposé le 6 août 2013 une déclaration préalable pour agrandir de 15m² son garage existant. Le dossier avait été transmis au service urbanisme de la Direction Départementale des Territoires du Val d'Oise (DDT95), service compétent pour l'instruction, et à l'Architecte des Bâtiments de France. L'avis de ce dernier est indispensable car le projet se trouve dans le périmètre du site classé des Buttes de Rosne et la commune d'Haravilliers est située dans le site inscrit du Vexin français.

Après avoir reçu l'avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France sur ce projet avec des prescriptions respectées par le propriétaire, la DDT avait transmis un projet d'arrêté que le maire du précédent mandat avait signé en date du 4 octobre 2013 et remis au propriétaire.

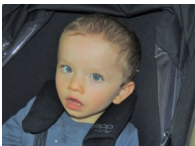
Cette autorisation, conformément aux dispositifs du code de l'urbanisme, avait été délivrée sous réserve des droits des tiers durant les 2 mois suivants la date d'arrêté.

Le propriétaire a respecté le délai de recours avant d'engager les travaux.

Il est regrettable que l'association « Les Amis d'Haravilliers » s'en prenne à la nouvelle équipe municipale et surtout au maire-adjoint en charge de l'urbanisme pour manifester son désaccord sur la réalisation de ce projet qui, même instruit par l'ancienne mandature municipale, est parfaitement recevable sur le plan technique et juridique.



Rappel : La Mairie soutient l'association « DONNONS DE L'ESPOIR À ENZO »



Enzo âgé de 2 ans ½ habite Haravilliers avec ses parents et sa sœur. Enzo est handicapé car atteint d'une maladie orpheline, encore inconnue à ce jour.

Afin de soutenir ses parents dans l'aménagement et l'équipement de matériel adapté à Enzo pour lui rendre la vie plus belle un geste simple :

Collectez avec nous des bouchons en plastique

Quatre dépôts possibles sur Haravilliers :

- En Mairie (container situé près du local technique)
- À l'école des hameaux
- Au centre de loisirs
- À la crèche

Nouveaux services aux habitants

Architecte Marimekko

Emmanuel SOUMARÉ
12 impasse du Lavoir –
Petit Saussette
95640 Haravilliers
06.64.92.26.20



Massages et soins du corps et du visage Joëllebienêtre

4 chemin du Trou Chaud –
Le Ruel
95640 Haravilliers
06.63.38.02.22
joellebienetre@yahoo.com
joellebienetre.e-monsite.com



Travaux neuf et rénovation de l'Habitat Entreprise A. NEUVILLE

17 Rue de la Mairie –
Le Christ
95640 Haravilliers
06.23.82.97.53
a.neuville@neuf.fr



PizzaPolo vous propose chaque
mardi de 18h30 à 21h Parking
du gymnase ses pizzas cuites au
four à bois entre 9 € et 12€50.
Astuce : Pensez à commander vos
pizzas dès 17h au **07.63.23.12.34**



FLASH INFO

JANVIER 2015 # N°2

Mairie d'Haravilliers
28 rue de la Mairie
95640 HARAVILLIERS

Téléphone : 01.30.39.74.02
Messagerie :
commune.haravilliers@orange.fr

*Publié et rédigé par nos soins.
Tirage à 250 exemplaires
Ne pas jeter sur la voie publique.*

RETROUVEZ NOUS SUR
LE WEB !

WWW.HARAVILLIERS.COM